

CONTRAT DE REDYNAMISATION DE SITE DE DEFENSE DE DRACHENBRONN

PROJET

AVENANT N° 2

SOMMAIRE

Liste des signataires

Visas

Exposé des motifs

Modification

Annexes :

Annexe 1 : Etat d'avancement du CRSD

Annexe 2 : Etat de la consommation des crédits

LISTE DES SIGNATAIRES

Le présent avenant au contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Drachenbronn, est conclu entre :

- L'Etat, représenté par Mme. CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, préfète du Bas-Rhin ;
- La commune de Drachenbronn/Birlenbach, représentée par M. KOEPF, son Maire ;
- La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, représentée par M. STRAPPAZON, son Président ;
- La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, représentée par M. HEINTZ, son Président ;
- Le Conseil Régional Grand Est, représenté par M. ROTTNER, son Président ;
- Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. BIERRY, son Président ;
- Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, représenté par M. WEBER, son Président.

VISAS

- vu le Contrat de redynamisation du site de Défense de Drachenbronn signé le 29 novembre 2016,
- vu la circulaire n°5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,
- vu le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, approuvé par le Président de la République le 29 avril 2013,
- vu la loi n°2014 - 1654 du 29 décembre 2014 dite loi de finances pour 2015, en son article 39,
- vu l'avenant n° 1 au CRSD de Drachenbronn,
- vu l'avis favorable rendu par le comité de pilotage du CRSD de Drachenbronn le 24 septembre 2020,
- vu l'avis favorable rendu par le comité technique interministériel le ...,
- vu le courrier du 28 juillet 2020 du Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, reçu en Préfecture du Bas-Rhin le 3 août 2020,
- vu la délibération du Conseil Municipal de Drachenbronn/Birlenbach en date du...,
- vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du...,
- vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt en date du...,
- vu la délibération du Conseil Régional du Grand Est en date du...,
- vu la délibération n°XX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 30 novembre 2020,
- vu la délibération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord en date du...,
- vu la lettre du ... adressée par... donnant mandat à Mme la Préfète du Bas-Rhin pour signer le présent avenant,

EXPOSE DES MOTIFS

- Le CRSD de Drachenbronn, conclu pour une durée de quatre ans, arrivera à expiration le 28 novembre 2020.
- Le courrier du directeur général de l'ANCT du 28 juillet 2020 ouvre la possibilité de reconduire par avenant la durée de ce contrat une fois pour une durée de 24 mois maximum.
- Considérant le niveau d'engagement des crédits retenus par le contrat et par son avenant 1,
- Considérant l'avancement des actions du contrat, mentionnés en annexe, liés plus particulièrement à la volonté des partenaires de favoriser la mise en œuvre d'un projet ambitieux de territoire,
- Considérant l'intérêt de prolonger cette dynamique partenariale à l'issue de l'échéance du contrat,
- les partenaires du présent avenant au CRSD de Drachenbronn :

- - décident de prolonger de deux années ce contrat afin de permettre l'engagement financier des crédits ;
- - conviennent de veiller ensemble à la poursuite de la dynamique engagée par ce contrat, notamment en identifiant des projets territoriaux pour lesquels leur appui pourrait être sollicité.

Modifications

ARTICLE UNIQUE : DUREE

L'article 4 du CRSD de Drachenbronn susvisé portant sur sa durée est modifié comme suit :
La durée du CRSD de Drachenbronn est prolongée de deux années avec une échéance finale au 28 novembre 2022.

Signatures : Fait à Drachenbronn le

Mme. CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est,
préfète du Bas-Rhin

M. KOEPF, Maire de
Drachenbronn/Birlenbach

M. STRAPPAZON, Président de
la Communauté de Communes
du Pays de Wissembourg

M. HEINTZ, Président de
la Communauté de Communes
de l'Outre-Forêt

M. ROTTNER, Président de
la Région Grand Est

M. BIERRY, Président du
Conseil Départemental du
Bas-Rhin

M. WEBER, Président du
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

ANNEXE 1 : Etat d'avancement du CRSD

Le document ci-dessous dresse un état d'avancement du CRSD au 24 septembre 2020.

F.A. 1.1 – Définition d'une stratégie touristique et d'outils de marketing

Cette action est engagée en totalité et sa réalisation se poursuit en 2021.

F.A. 1.2 – Développement des infrastructures touristiques

Cette action n'est pas encore engagée. La mise en œuvre de cette action est en cours de réalisation.

F.A. 1.3 – Création d'un parc à thème innovant

Cette action est engagée en totalité et sa réalisation se poursuit.

Grâce à la prospection effectuée dans le cadre de la définition de la stratégie touristique, la société allemande EAK a choisi un site sur les hauteurs de Drachenbronn pour y installer un chemin des cimes, qui sera le 11^{ème} exploité par la société et le 1^{er} en France.

La CCPW a racheté en 2019 au ministère des armées l'ancien terrain de sport militaire et l'ancien chenil, et a bénéficié d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour réaliser des travaux de viabilisation de la route militaire menant au site du futur chemin des cimes. La CCPW a également réalisé des travaux de viabilisation de l'ancien chenil et a aménagé un parking public de 260 places sur l'ancien terrain de sport militaire. Des sanitaires publics y ont été installés. Dans les prochaines semaines, la CCPW réalisera la construction de deux abribus, d'un relais information service (informations touristiques) et d'un kiosque.

L'ancien chenil a été cédé début 2020 à la société EAK France nouvellement créée, qui y a installé son siège. La société EAK a lancé par ailleurs la construction sur les hauteurs de Drachenbronn d'un chemin des cimes comportant :

- un cheminement de 900 mètres et une tour panoramique d'une hauteur de 29 mètres,
- un bâtiment d'accueil,
- un espace de restauration avec une terrasse,
- un magasin de vente.

Il s'agit au total d'un investissement privé de 5,6 millions d'euros qui créera 35 emplois. Le démarrage des travaux initialement prévu au printemps avait été reporté en raison de la crise sanitaire. De fait, ces travaux ont démarré en septembre 2020 avec une ouverture au public prévue au printemps 2021.

La société EAK France réalisera également à Drachenbronn un parc d'aventures, investissement estimé à 1,5 millions d'euros, dont la construction est prévue en 2021 sur le site de l'ancien chenil militaire, avec une ouverture au public prévue en 2022.

Dans le cadre de la réalisation de ce parc à thème innovant et des équipements publics qui lui sont liés :

- le conseil départemental accompagne la CCPW par contrat séparé (Contrat départemental de développement territorial et humain),
- le conseil régional Grand Est apporte son soutien à la société EAK pour ses deux projets.

F.A.1.4 – Projet de village Nature bien être

Cette action est engagée en totalité et sa réalisation se poursuit.

Un investisseur privé projette la construction fin 2020 d'une première tranche d'au moins une vingtaine d'hébergements insolites dénommés « glamping pods », investissement

estimé à 3 millions d'euros, dans une petite forêt communale, à proximité de la piscine de Drachenbronn. Le permis d'aménager a été délivré le 21 août 2020. L'ouverture au public est prévue pour l'été 2021. La construction d'une deuxième tranche est envisagée par la suite.

F.A. 1.5 – Adaptation du site de l'ancienne BA 901

Cette action est engagée en totalité et sa réalisation se poursuit.

Dans le cadre d'un appel à projets, la société allemande Gusto Palatino a décidé de s'installer sur environ 6 hectares de l'ancien casernement afin d'y construire une unité de fabrication de fonds de tartes flambées. Il s'agit d'un investissement estimé à plus de 15 millions d'euros qui créera au moins 25 emplois.

Cette implantation nécessite d'importants travaux préalables de déconstruction du bâti existant qui incombent à la CCPW.

Par décret en Conseil d'Etat du 30 janvier 2020, la communauté de communes du pays de Wissembourg a été désignée comme éligible à la cession à l'euro symbolique avec complément de prix différé des immeubles localisés sur le territoire des communes de Drachenbronn-Birlenbach, Cleebourg et Climbach. Les cessions seront autorisées par décret pris sur le rapport du ministre des armées et du ministre chargé du domaine, en vue de permettre la réalisation d'opérations ou d'actions d'aménagement. Dans l'attente de l'intervention du décret autorisant la cession de l'emprise, la CCPW a bénéficié d'une AOT autorisant les travaux de déconstruction. Ils sont en cours de réalisation ; la CCPW disposera ainsi fin 2020 d'un terrain nu. Le foncier nécessaire pourra être cédé à l'investisseur privé, qui prévoit de débuter début 2021 les travaux de construction. Compte tenu d'autres projets privés d'installation, des travaux supplémentaires de déconstruction, viabilisation et adaptation seront nécessaires en 2021.

En outre, le conseil régional Grand Est, dans le cadre de sa politique de traitement des friches publiques, apporte une subvention spécifique à ce titre à la CCPW.

F.A. 2.1 – Construction d'un immobilier dédié aux TPE-PME

Cette action n'est pas encore engagée.

Cette action d'un montant total de 1 423 000 € était initialement cofinancée par l'Etat/FRED (744 000 €), la CCPW (459 000 €) et la région (220 000 €). Compte tenu de l'évolution du projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 901, et des recommandations de l'agence de développement économique d'Alsace, l'ADIRA, la dotation initiale de crédits FRED de 744 000 € a été ramenée à 600 000 € dans le cadre de l'avenant n° 1.

En fonction de l'évolution de la demande, ce projet sera réexaminé en 2021.

F.A. 2.2 – Aides à l'investissement productif des TPE-PME

Cette action, qui est financée à 100 % par l'Etat/FRED et qui répond à un réel besoin, est engagée à hauteur de 117 000 €.

La fiche action, d'un montant initial de 150 000 €, a été abondée par le redéploiement de 144 000 € de l'action 2.1 et 43 000 € de l'action 2.3, portant ainsi la dotation de cette action à 337 000 € dans le cadre de l'avenant n° 1.

Trois dossiers porteurs de 25 emplois potentiels ont été validés au comité d'engagement ad hoc. 25 emplois ont déjà été créés.

Deux nouvelles demandes de subventions sont en cours d'examen, dont celle de la société EAK France, qui sont susceptibles de conduire à l'engagement des crédits restants.

F.A. 2.3 – Accompagnement des entreprises dans leur transition numérique

Cette action est soldée.

Cette action, d'un montant initial de 160 400 €, était initialement cofinancée par l'Etat/FRED (50 000 €), la CCPW (20 000 €), la CCOF (20 000 €) et le secteur privé (70 400 €).

Cette action a été engagée en 2018 en partenariat avec la CCI et la CMA. Il a été constaté par la suite que les besoins et les attentes des entreprises avaient évolué. Dans ces

conditions, cette action a été interrompue dans le cadre de l'avenant n° 1, pour un montant final de 25 000 €, dont 7 000 de crédits FRED. En conséquence, le solde des crédits FRED non utilisés, soit 43 000 €, a été redéployé sur l'action 2.2 (cf. ci-dessus).

F.A. 3.1 – Rénovation de la piscine de Drachenbronn

Cette action a été engagée en partie.

Des travaux de mise en conformité ont été effectués.

F.A. 3.2 – Relocalisation de l'école maternelle de la Cité Sud

Cette action n'a pas encore été engagée.

L'école reste pour le moment en fonction. La décision concernant sa relocalisation est à ce stade prévue en 2021.

F.A. 3.3 – Remplacement des filtres GEH de la station de traitement d'eau de Drachenbronn

Cette action a été réalisée en 2017.

F.A. 4.1 – Recrutement d'un chargé de mission pour 3 ans renouvelable un an

Le recrutement a eu lieu le 1er novembre 2017.